

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 01 Octobre 2013 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents madame la mairesse Lynn Audet et messieurs les conseillers Christian Caron, Jean-Marc Julien, Gaétan Falardeau et Marc Naud, tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Christian Caron était absent au début de la séance.

Monsieur Bernard Naud était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2013-10-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Marc Naud
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 11 : Divers et Questions.

2013-10-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2013

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

M. Christian Caron arrive et prends son siège.

2013-10-03

Soirée Vin et fromage de la Fondation ESSM

Il est proposé par M. Marc Naud
et unanimement résolu :

Que M. Jean-Marc Julien soit le représentant de la Municipalité lors de la soirée vin et fromage de la fondation ESSM qui se tiendra le 18 octobre 2013 à 19h. La Municipalité paiera le coût du billet de 50.00 \$.

2013-10-04

Demande de contribution financière – Carrefour F.M. Portneuf.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 100.00 \$ à Carrefour F. M. Portneuf.

Avis de motion du règlement 219 pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Christian Caron, que lors d'une séance ultérieure tenu à un jour ultérieur, un règlement portant sur la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village et portant le numéro 219 sera adopté.

2013-10-05

Travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village – Demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.2 du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM).

Considérant que la Municipalité de Saint-Alban devra procéder à des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable pour le réseau d'aqueduc du village;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir une contribution gouvernementale;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable pour le réseau d'aqueduc du village;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Alban confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que ses ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du volet 1.2 du programme PIQM;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban autorise la présentation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.2 du PIQM relativement au projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable pour le réseau d'aqueduc du village;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet mise aux normes des installations de production d'eau potable pour le réseau d'aqueduc du village; dans le cadre du volet 1.2 du PIQM.

2013-10-06

Évaluation de l'influence des eaux de surfaces sur les sources d'eau potable de l'aqueduc du village – Mandat à Envir'eau puits Inc.

Considérant l'évaluation du système de désinfection de l'aqueduc du village faite par la firme BPR;

Considérant les diverses recommandations faites dans leur rapport.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban demande à la firme Envir'eau Puits Inc. de procéder à l'évaluation de l'influence des eaux de surfaces sur les 3 sources d'eau de la Municipalité;

Que la Municipalité de Saint-Alban demande également à la firme Envir'eau Puits Inc. de procéder à une évaluation sommaire des possibilités d'approvisionnement en eau sous-terrainne.

2013-10-07

Remplacement de glissières de sécurité sur la route Saint-Philippe

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède au remplacement des poteaux des glissières de sécurités situées sur la route Saint-Philippe entre les rangs Saint-Joseph Est et Ouest par des piquets de cèdres;

Que ces travaux soient effectués par le service des travaux publics;

Qu'une réfection des accotements soit réalisée par la même occasion.

2013-10-08

Remplacement du revêtement extérieur au centre des loisirs – Mandat à C.Y.M. Construction Inc.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède au remplacement du revêtement extérieur du deuxième étage au centre des loisirs par un revêtement de mélèze;

Que l'installation soit effectuée par C.Y.M. Construction Inc. selon leur soumission au montant de 64.50 \$ par heure par menuisier.

Que cette dépense soit assignée au projet de rénovation du centre des loisirs subventionné par le Ministère de l'éducation des loisirs et du sport (MELS).

2013-10-09

Remplacement de 4 fenêtres au centre des loisirs – Mandat à Fiset et Marcotte Inc.

Il est proposé par M. Marc Naud
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Fiset et Marcotte Inc. le mandat de remplacement de 4 fenêtres au centre des loisirs selon leur soumission numéro 534 en date du 21 septembre 2013 au montant de 3023.22 \$ taxes incluses.

2013-10-10

Travaux de peinture extérieur au centre des loisirs – Mandat à M. Claude Lavertu entrepreneur peintre.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à M. Claude Lavertu, entrepreneur peintre le mandat de peinturé le centre des loisirs à un montant forfaitaire de 2000.00 \$ pour les blocs de bétons et à un tarif de 38.00 \$ de l'heure pour le revêtement en bois du deuxième étage.

2013-10-11

Renouvellement des assurances collectives des employés municipaux – Adhésion au regroupement de l'UMQ.

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régions intermunicipales ou organismes municipaux*) Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la municipalité de Saint-Alban est réputé(e) s'être joint(e) au regroupement et au contrat;

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la municipalité de Saint-Alban confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

Que le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

2013-10-12

Condition d'utilisation des lots 300-301 – M. Mario Julien de l'entreprise Les excursions de l'ouest.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que soit exigée une assurance responsabilité civile conjointe à l'entreprise Les excursions de l'ouest pour l'utilisation des lots 300-301 appartenant à la

municipalité de Saint-Alban. La Municipalité devra être ajoutée comme assuré additionnel avec préavis de résiliation et une preuve devra être transmise à la Municipalité annuellement.

2013-10-13

Conversion du gazoduc de TransCanada en oléoduc pour le transport du pétrole albertain sur le territoire québécois.

Considérant que le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transporterait du pétrole brut depuis des points de réception situés à l'Ouest vers des points de livraison dans les régions de Montréal, de Québec et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick;

Considérant que le projet proposé comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3000 kilomètres;

Considérant que l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc, actuellement sous-utilisé, en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

Considérant que TransCanada estime que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait éliminer la dépendance du Canada au pétrole brut importé de l'étranger dont le prix est plus élevé;

Considérant que ce pipeline n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd provenant des sables bitumineux et que, selon les environmentalistes, en allant de l'avant avec ce projet, TransCanada met en péril les communautés et l'environnement;

Considérant que le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1400 kilomètres;

Considérant que TransCanada s'est engagé à réaliser un processus de consultation ouvert visant à informer les communautés touchées, à les faire participer activement et à leur permettre de comprendre les répercussions que le projet pourrait avoir sur elles, ainsi que ses avantages potentiels;

Considérant que le projet de TransCanada s'ajoute à celui d'Enbridge d'inverser le flux de son oléoduc entre Sarnia et Montréal permettant ainsi d'acheminer 300 000 barils de pétrole par jour de l'Ouest vers le Québec; lequel projet fait l'objet d'un examen de l'Office national de l'énergie;

Considérant que les audiences publiques de l'Office national de l'énergie ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des Québécois, de manière inclusive, non restrictive, et qu'elles ne prendront pas en considération le contexte environnemental et socioéconomique des activités liées en amont et en aval du projet;

Considérant que TransCanada envisage d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick et, pour ce faire, obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traverse le pipeline;

Considérant qu'aux États-Unis, un pipeline d'Enbridge datant de la même époque a été rompu et a déversé des millions de litres de bitume dilué albertain, polluant une rivière;

Considérant que les risques et les impacts d'une défaillance de cet oléoduc vieillissant causés par des changements de débit et de pression sont mal connus par l'expérience et la science;

Considérant que la prudence est une valeur à prioriser dans des projets semblables;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le conseil demande au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

2013-10-14

Appui à la Municipalité de Rivière à Pierre concernant la fermeture prévue de la gare VIA Rail Canada Inc.

Considérant que la compagnie VIA Rail Canada Inc. a annoncé qu'elle fermerait plusieurs gares sur le corridor ferroviaire reliant Montréal au Lac St-Jean;

Considérant que, suite à cette décision, la gare de Rivière-à-Pierre devra fermer le 25 octobre prochain, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la qualité du service offert aux usagers;

Considérant que cette décision ne tient pas compte des besoins des usagers et des préoccupations des autorités municipales en regard du tourisme et de l'économie locale;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appuie la municipalité de Rivière-à-Pierre et le comité de suivi mis en place dans ses démarches pour trouver des solutions relatives à cette problématique;

2013-10-15

Prise de photo du conseil municipal sortant.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le mandat de prise de photo du conseil municipal sortant soit confié à Photographies Étienne Dusablon Ltée selon leur soumission au montant de 810.00 \$ + taxes.

Bordereau de correspondance.

Aucune correspondance ne fût déposée

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 09 septembre 2013, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 226 449.22 \$. Toujours en date du 09 septembre 2013, la municipalité avait des placements pour un montant de 80 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2013-10-16

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
REGIE REGIONALE	4196	668.70 \$
J.-C. TESSIER & FILS INC.	4197	428.08 \$

PETITE CAISSE	4198	38.95 \$
RICHER CRISTELLE	4199	1 114.59 \$
AREO-FEU	4200	1 037.07 \$
BELANGER, REAL	4201	930.18 \$
CONEX	4202	4 791.47 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	4203	1 301.37 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	4204	402.41 \$
DERY TELECOM	4205	43.10 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4206	4 664.24 \$
EQUIP. BUREAU PORTNEUF CHAMPL	4207	291.08 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4208	4 366.51 \$
FLEURICADO	4209	66.12 \$
GENEST, REJEAN	4210	1 264.72 \$
GRAYMONT	4211	2 288.31 \$
JOHANSEN GUYLAINE	4212	260.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4213	444.95 \$
MATERIAUX AUDET	4214	68.40 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4215	55.16 \$
MRC PORTNEUF	4216	571.50 \$
MUNICIPALLITE DE ST-UBALDE	4217	397.88 \$
NOVICOM (RADIO DE POMPIERS)	4218	1 091.40 \$
PAVAGE R&R INC.	4219	4 740.41 \$
PERRON MARIO	4220	100.00 \$
STEPHANIE POIRE	4221	66.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4222	103.57 \$
PROTECTRON	4223	144.08 \$
ROYNAT	4224	7.02 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	4225	78.13 \$
SERVICES MATREC INC.	4226	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4227	115.69 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	4228	1 690.13 \$
STEPHANE MARCOTTE	4229	1 683.17 \$
LES TRANSPORTEURS EN VRAC	4230	908.03 \$
TREMBLAY, BOIS MIGNEAULT	4231	1 990.70 \$
VILLE DE DONNACONA	4232	20.00 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	4233	11 562.17 \$
BELANGER, REAL	4234	4 185.81 \$
GILLES TESSIER	4235	712.44 \$
TESSIER ALEXANDRE	4236	4 030.77 \$
AUDET, LYNN	4237	869.20 \$
SIGNALISATION LEVIS	4238	73.24 \$
BELANGER, ALAIN	4239	930.18 \$
BELANGER, ALAIN	4240	57.49 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4241	14 030.32 \$
GRAYMONT	4242	153.93 \$
JAMBETTE INC.	4243	15 349.01 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4244	2 470.42 \$
SOPHIE SIMARD	4245	26.00 \$
MRC DE PORTNEUF	4246	759.02 \$
L'HEUREUX INC (EAU ECOLE)	4247	103.12 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 620.07 \$
	DAS, Prov.	6 364.72 \$
	Télus	966.69 \$
	Télus Mobilité	150.71 \$
	Visa	260.82 \$
	Hydro Qc	1 144.01 \$
	TOTAL:	104 600.34 \$

TREPANIER, DENISE	4057	465.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	4058	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	4059	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4060	765.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4061	637.09 \$
TREPANIER, DENISE	4062	470.79 \$
VINCENT L. DOSTIE	4063	694.60 \$
MORISSETTE, YVON	4064	765.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4065	580.88 \$
BLOUIN, ETIENNE	4066	673.01 \$
TREPANIER, DENISE	4067	484.23 \$
VINCENT L. DOSTIE	4068	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	4069	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4070	765.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4071	687.82 \$
AUDET, LYNN	4072	1 096.17 \$
CARON, CHRISTIAN	4073	305.78 \$
JULIEN, JEAN-MARC	4074	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4075	100.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4076	305.78 \$
MARC NAUD	4077	290.78 \$
	TOTAL:	12 130.06 \$
	GRAND	116 730.40 \$
	TOTAL:	

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2013-10-17

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;
La mairesse lève la séance à 21h00

Lynn Audet
mairesse

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Lynn Audet, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »